

Vu en Franche-Comté

■ Faites comme l'entreprise **CUBE-MENETRIER** de Bart investissez et gagnez !

Chefs d'entreprise de moins de 150 salariés, bénéficiez des aides de la campagne « Chutes de hauteur » dans le BTP.

L'**OPPBTP** et **LA CARSAT** vous proposent des aides financières conséquentes (**jusqu'à 50% de subvention du montant de votre investissement**) en cas d'acquisition de matériels permettant de réduire le risque de chutes de hauteur.

Pour vérifier l'éligibilité de votre investissement aux aides consultez le site : www.chutesdehauteur.com.

Dans le cadre de cette mesure, l'entreprise CUBE-MENETRIER de Bart (Doubs), spécialisée dans les travaux de peinture, plâtrerie et d'isolation, a investi dans du matériel d'échafaudage mobile à montage et démontage en sécurité (MDS).

Après avoir mis à jour son Document Unique et suivi une formation au montage et démontage en sécurité des échafaudages, le chef d'entreprise a ainsi obtenu une prise en charge de la part de la CARSAT de 40% de son investissement !

■ TESTEZ LES CONNAISSANCES DE VOS SALARIÉS AVEC LE **QUIZZ** « Chutes de hauteur »



Votre Service de Santé au Travail en collaboration avec l'**OPPBTP** a élaboré un test de connaissances sur le risque « **Chutes de hauteur** », permettant de mesurer le niveau de prévention de ce risque par les salariés de votre entreprise.

Ce **QUIZZ** est proposé depuis janvier 2016 aux salariés de nos adhérents, principalement ceux relevant **des activités du gros œuvre et de la charpente couverture**, en complément des visites médicales.

N'hésitez pas à demander le résultat pour votre entreprise, à votre médecin du travail ou à votre IPRP (intervenant en prévention des risques), il est totalement **confidentiel**, et vous sera utile pour mettre en place des actions d'amélioration.



VOTRE SERVICE DE SANTÉ :

3 CHEMIN DU CERISIER
25000 BESANCON
Téléphone :
03 81 41 98 50
E-mail :
contact@sstbtp-besancon.fr

www.sistbtp.com

SIST
Services Interentreprises
de Santé au Travail
BTP

Vue d'ensemble



■ Thème du mois : la campagne de prévention « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »

Les partenaires de la campagne «travaux en hauteur, pas droit à l'erreur» ont souhaité mettre l'accent cette année sur une meilleure sensibilisation des TPE (artisans, chefs d'entreprise et salariés) grâce à de nouveaux outils et services directement accessibles sur le site internet www.chutesdehauteur.com:

1

Un outil d'auto-évaluation sous la forme d'un test de prévention en ligne avec 10 questions rapides permettant à chaque utilisateur de recevoir un bilan personnalisé et confidentiel. Ce bilan fournira des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la prévention des chutes de hauteur.



2

Une base documentaire en libre-téléchargement avec plus de 70 références (ouvrage, affiche, mémento, vidéo, guide technique, etc...).



Rendez-vous sur le site internet pour vous informer sur les bons réflexes à adopter et pour répondre, en quelques minutes, au test prévention sur les chutes de hauteur !

Rubrique réalisée avec **OPPBTP** et **PréventionBTP**
La prévention BTP

Nouveau look et services sur le site : www.chutesdehauteur.com

SIST

Services Interentreprises
de Santé au Travail

BTP

www.sistbtp.com

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La PDP fait partie intégrante de la mission des SIST (art L4622-2), mise en œuvre par le médecin du travail au moyen des conclusions de ses examens médicaux, à l'issue desquels il est habilité à proposer des mesures individuelles telles que mutation ou transformation de poste (art L4624-1). Assisté par les membres de son équipe pluridisciplinaire, il procède à des études de postes pour conseiller leur adaptation et favoriser le maintien dans l'emploi (art R4624-1). Le médecin travaille en partenariat avec ses confrères soignants. Il oriente le salarié vers le service social du travail s'il existe en interne au SIST, sinon vers un service externe (SAMETH, assistante sociale de la CARSAT...). Le but étant la préservation de l'employabilité, il ne faut pas attendre l'inaptitude, mais intervenir le plus en amont possible pour prévenir à terme la désinsertion professionnelle.



Dr Michel CAMBRELIN, Président du GNMST BTP.

Rubrique réalisée avec **GNMST BTP** www.gnmstbtp.org
www.forsapre.fr

